



BUDGET 2008-2009
COMMUNIQUÉ N° 5

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS

BUDGET 2008-2009

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DE NOS AÎNÉS

Québec, le 13 mars 2008 – Dans la foulée de la tournée, à travers le Québec, de sa collègue ministre responsable des Aînés, la ministre des Finances, ministre des Services gouvernementaux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, M^{me} Monique Jérôme-Forget, est heureuse d'annoncer d'importantes mesures qui visent à améliorer la qualité de vie des aînés au Québec.

« Chaque personne qui a consacré sa vie au bénéfice des siens et de sa patrie peut un jour avoir besoin de l'aide des autres », a déclaré la ministre des Finances au moment de présenter les mesures contenues dans le *Budget 2008-2009* à l'intention des aînés. Ainsi, le gouvernement annonce :

- une majoration du taux du crédit d'impôt pour maintien à domicile de 25 % à 30 %, ce qui représente 35 millions de dollars de plus par année pour les aînés. De plus, ce crédit d'impôt sera grandement simplifié;
- une enveloppe supplémentaire annuelle de 80 millions de dollars, dans le secteur de la santé et des services sociaux, destinée à l'accélération du développement des services de soins à domicile.

Ces sommes supplémentaires visent le développement des services infirmiers à domicile, des services de réadaptation et des autres services nécessaires au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Depuis 2003, l'aide fiscale et les crédits budgétaires destinés aux soins à domicile ont plus que doublé.

Aidants naturels

« Les aidants naturels jouent un rôle important dans notre société. Nous avons tous, un jour ou l'autre, pris soin d'un parent. Nous savons à quel point cette tâche, faite par amour, peut devenir exigeante, tant sur le plan physique que moral. Les gestes que posent quotidiennement les aidants naturels sont porteurs de solidarité et de compassion. Nous devons reconnaître leur dévouement et leur rôle essentiel. Nous devons aussi les épauler », a affirmé la ministre Jérôme-Forget.

La ministre a rappelé que, lors de la consultation sur les conditions de vie des aînés, l'idée de créer un fonds pour soutenir les aidants naturels avait été évoquée. Afin de donner suite à cette idée, dont la ministre responsable des Aînés a été porteuse, le *Budget 2008-2009* prévoit :

- la mise sur pied, en partenariat avec la famille Chagnon, d'un fonds de 200 millions de dollars sur 10 ans, pour l'amélioration et le développement des services auprès des aidants naturels.

Ce fonds spécial soutiendra de plusieurs façons les proches aidants. Il visera, notamment, à accroître l'offre de services de répit, à briser l'isolement et la solitude, à développer des services d'urgence et à offrir une formation adaptée aux besoins de la personne chère.

Revenus de retraite

Par ailleurs, après avoir instauré, l'an dernier, le fractionnement des revenus de retraite entre les conjoints et après avoir majoré le montant maximal du crédit d'impôt pour revenus de retraite de 1 000 \$ à 1 500 \$, le gouvernement annonce :

- qu'il porte ce montant à 2 000 dollars en deux ans. Près de 400 000 contribuables bénéficieront ainsi d'un revenu disponible plus élevé.

« Les mesures que j'annonce aujourd'hui permettront d'améliorer la qualité de vie de nos aînés. Il y a un consensus au Québec sur la nécessité de mieux répondre à leurs besoins. Avec ce budget, nous nous donnons les moyens de mieux les appuyer », a conclu la ministre Jérôme-Forget.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Attachée de presse
Cabinet de la ministre des Finances,
des Services gouvernementaux,
responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor
418 643-5270
514 873-5363
www.finances.gouv.qc.ca